

Compte rendu du conseil de quartier de La Chapelle – Marx Dormoy

Le 15/10/2024 - Ecole Guadeloupe - 16 rue Cugnot

Ordre du jour :

- Sécurité
- Commerce
- Espace public

Les élus présents

Pierre CHAULET conseiller délégué auprès du Maire du 18e chargé de la tranquillité résidentielle, référent du Conseil de quartier Chapelle Sud

Fanny BENARD, adjointe au Maire du 18e chargée de la participation citoyenne, de la concertation sur les projets d'aménagements et de la mise en œuvre du budget participatif.

Kévin HAVET, adjoint au maire en charge de la sécurité, de la police municipale et de la vie nocturne

Gilles MENEDE, adjoint au Maire du 18e chargé des espaces verts et affaires funéraires, de la nature en ville, de la végétalisation de l'espace public, référent du Conseil quartier Clignancourt - Jules Joffrin

Danièle PREMEL, Adjointe au Maire du 18e chargée de l'éducation populaire, de la mémoire et du monde combattant

Cabinet du Maire

Justine SIMON, chargée de la démocratie locale, de la participation citoyenne, de la concertation, du Budget Participatif, de l'animation locale, de la vie associative et de l'information aux habitant.e.s

Gislain GUIDONI, chargé des mobilités, de la voirie, de la propreté et de la transformation de l'espace public

Rémi PILLOT, chargé de la sécurité, police municipale, vie nocturne, tranquillité résidentielle et affaires générales.

Le Service de la démocratie Locale

Michel DIOP, chargé de participation citoyenne.

Également présents

Représentants du Commissariat de police de Paris 18e arrondissement

Sécurité et lutte contre les trafics

Concernant la sécurité du quartier, les habitants ont relevé l'amplification du trafic de tabac, notamment avec des réseaux afghans. Ils ont reconnu que si la suroccupation de l'espace public et certains mésusages sont constatés, les violences restent limitées, hormis quelques rixes isolées. De même, le harcèlement de rue ne constitue pas une problématique majeure dans le secteur.

Le **commissariat de police** a assuré connaître l'ensemble des caches de cigarettes et assurer une surveillance permanente, retournant régulièrement dans les lieux identifiés. De nombreuses amendes ont été dressées et plus d'une tonne de tabac a été saisie, notamment dans le secteur de la **rue Boucry**. Il a précisé que si le trafic de cannabis reste limité à de la petite vente de quartier, la consommation tend à devenir plus discrète avec le développement des livraisons à domicile. Concernant l'alcool, la **place de Torcy et Marx Dormoy** figurent parmi les points de vigilance en raison de la consommation sur la voie publique.

À la **Porte de la Chapelle**, la situation reste plus complexe la nuit en raison de la vente à la sauvette, notamment de maïs et de barbecue de rue. Toutefois, des progrès ont été observés grâce aux interventions régulières des forces de l'ordre, et l'arrivée prochaine du campus Condorcet est perçue comme un facteur de transformation positive du quartier. Les consommateurs de crack se sont déplacés vers le 19^e arrondissement, et bien que la zone reste sous surveillance, les perspectives sont encourageantes.

Le commissaire a rappelé que le 18^e est le seul arrondissement doté d'une brigade dédiée à la lutte contre la vente à la sauvette, qui intervient en civil. Par ailleurs, il a mentionné la présence du Groupe Interministériel de Recherche (**GIR**), mobilisé pour lutter contre les réseaux criminels sur plusieurs angles, notamment par des actions coordonnées avec l'URSSAF, la douane et les services d'hygiène.

Concernant la prostitution, il a été rappelé que celle-ci est légale en France, mais que le racolage ne l'est plus, afin de ne pas pénaliser les victimes des réseaux. Le proxénétisme, notamment hôtelier, ainsi que l'hébergement à des fins de prostitution restent strictement interdits. D'après les autorités, le phénomène n'a pas connu d'augmentation significative, et une baisse serait même observée.

Ensuite, l'état de certains immeubles, notamment au **2 rue de l'Évangile**, a été évoqué. Les forces de l'ordre ont constaté un déplacement de la prostitution vers ce secteur et ont entrepris un rappel à la loi à l'attention des propriétaires, qui semblent ne pas avoir conscience de la situation.

Concernant les taxis clandestins à la **Porte de la Chapelle**, les forces de l'ordre poursuivent leur politique de verbalisation systématique, visant à rendre ces pratiques économiquement non rentables afin de dissuader les chauffeurs de poursuivre leur activité.

Commerce

L'implantation de commerces tenus par des membres de la communauté afghane a été soulignée comme un enjeu majeur. Certains participants ont estimé que la prolifération de ces établissements aurait pu être limitée par une vigilance accrue de la mairie. Il a donc été rappelé que la France étant un État de droit, la propriété privée est protégée par la Constitution, empêchant toute intervention directe sur les baux commerciaux. Toutefois, la Ville de Paris a renforcé son budget dédié à la préemption des murs commerciaux, avec une enveloppe de 400 millions d'euros, ce qui permet d'envisager des rachats stratégiques pour mieux contrôler l'implantation des commerces.

Espace public

Enfin, des projets d'aménagement urbain ont été évoqués, notamment concernant le **Jardin Rachmaninov**, dont une rénovation est prévue en partenariat avec la DEVE (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement). Une réflexion est également en cours sur la réhabilitation du petit bassin.

D'autres sujets liés au patrimoine ont été abordés, notamment la question du changement de nom de certains établissements scolaires. Un groupe de travail a été constitué afin d'accompagner ces modifications, avec une procédure impliquant un vote au sein des communautés éducatives avant soumission aux élus, puis au Conseil de Paris. Parmi les projets en cours, il a été annoncé que le CPA Hebert deviendrait le CPA Jean-Michel Martial. La statue de Louise Michel, qui devait initialement être installée à La Chapelle aux côtés d'autres statues de femmes pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques, sera finalement érigée à Montmartre. Une autre personnalité sera choisie pour la remplacer à La Chapelle.

Un point a été fait sur l'intégration des demandeurs d'asile, notamment en matière d'accès au travail. Il a été précisé que les personnes bénéficiant de l'asile reçoivent une allocation de 100 euros par mois si elles sont hébergées, et de 400 euros si elles ne le sont pas. L'accélération des démarches administratives pour favoriser leur insertion professionnelle reste un défi.